

Appel à projets

FONDS DE SOLIDARITÉ PRIORITAIRE PROMOTION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE AU MALI

Date limite de dépôt des dossiers : 23 mai 2008

Le Mali est aujourd'hui engagé dans une démarche de promotion de la diversité culturelle tant à l'extérieur (Unesco) qu'à l'intérieur de ses propres frontières (Biennale Artistique et Culturelle, Festival du théâtre des réalités, par exemple). D'importantes manifestations de dimension internationale (Rencontres Photographiques Africaines, Festival Etonnants Voyageurs, entre autres) ainsi que des colloques innovants (Regards croisés France-Mali) témoignent d'une ouverture au monde et d'une vitalité culturelle exemplaire au sein de l'espace francophone.

Cette vitalité doit, pour s'inscrire dans la durée, être accompagnée par des actions de partenariat structurantes et formatrices que notre dispositif de coopération sait mettre en œuvre.

Les autorités maliennes sont très conscientes de la richesse de leur culture et du rôle fondamental qu'elle peut jouer dans le processus de développement du pays comme facteur de paix et comme moyen de lutte contre la pauvreté. Au cours des dix dernières années, un effort important a été fait pour une implication plus grande des communautés à la gestion de leur héritage culturel. Un des objectifs visés étant de promouvoir un tourisme culturel créateur de ressources et respectueux de la culture et de l'environnement. Tant dans le domaine patrimonial que dans celui de la création contemporaine, la politique culturelle malienne en régions s'est traduite par la mise en place de structures (Directions régionales et Missions Culturelles) dont les capacités doivent d'être renforcées. Le but de ce projet de développement culturel est, notamment, d'appuyer les efforts des autorités maliennes dans cette logique de déconcentration-décentralisation.

Trois composantes de projets intégrant tous un volet formation seront financées :

Composante 1	Composante 2	Composante 3
<p>Appui aux missions des Etablissements publics et structures déconcentrées (Musée National, CAMM, MAP...)</p> <p>Formation aux Technologies de l'Information et de la Communication aux personnels spécifiques des Etablissements publics et structures déconcentrées</p> <p>Appui au dispositif déconcentré</p>	<p>Promotion de la création contemporaine et de la production de biens culturels</p> <p>Commandes aux artistes, aides à la publication pour les secteurs plastiques, graphiques et littéraires. pour l'organisation des ateliers.</p> <p>Organisation d'auditions, appui logistique et aide au lancement de l'événement "musiques urbaines".</p>	<p>Inventaire numérisé et conditions de conservation</p> <p>Une évaluation des besoins de bases numériques est prise en charge. Un séminaire méthodologique est organisé; des documentalistes sont formés pour les collectes. L'inventaire national du patrimoine est amorcé.</p> <p>Des fonds numérisés sont produits ou acquis (photo ; tradition orale ; archives extérieures) et mis en ligne.</p>
<p>Pérenniser les grands événements culturels</p> <p>Les partenaires locaux des biennales sont appuyés (formations et petit équipement)</p> <p>Des commandes aux créateurs et des actions de visibilité sont financées.</p> <p>Des manifestations "intermédiaires" de portée locale entre biennales sont organisés.</p>	<p>Professionaliser les acteurs culturels</p> <p>Aide à l'organisation des stages et ateliers par la contribution à l'aménagement d'un espace de formation technique (danse et régie spectacle) et la prise en charge des frais de formation.</p> <p>Prise en charge d'intervenants français et de leurs missions pour les programmes et premières sessions de la filière management culturel.</p>	<p>Favoriser l'accès à de nouveaux publics</p> <p>Des stages sont organisés (guides); prise en charge des formateurs et de leurs missions</p> <p>Des actions de promotion (publications, animations) en direction de publics cibles sont organisées</p>

Conditions d'éligibilité :

- Cet appel à projet est exclusivement réservé **aux établissements culturels publics ou aux opérateurs culturels privés maliens**, dont le projet répond à l'une des 3 composantes.
- A l'exception des opérations de formation qui peuvent être prises en charge en totalité, il est demandé que la contribution totale allouée à un projet ne dépasse pas, en principe 90% de son budget.
- A titre indicatif, le financement accordé dans le cadre de ce programme se situe entre 5 000 000 et 50 000 000 FCFA.
- **Une seule demande annuelle par composante est autorisée.**

Calendrier :

Date limite de dépôt : **23 mai 2008.**

Procédure de validation :

Les dossiers seront soumis à l'examen d'un comité mixte, constitué de représentants désignés par le Ministère de la Culture du Mali et par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France.

La prochaine commission examinera les projets proposés pour l'ensemble de l'année 2008.

Après une étude reposant sur la faisabilité et la pertinence des dossiers, une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.

Avertissement :

Le dossier de présentation de votre projet doit être obligatoirement accompagné du formulaire de demande de subvention FSP, rempli avec tout le soin requis. Si une information ou un document justificatif manque, votre demande sera éliminée. **Formulaire de candidature à télécharger.**

Contacts :

Nadia Banian

Chef du projet FSP Promotion de la diversité culturelle au Mali
Musée National du Mali
Route de Koulouba BP 159 Bamako
Tél : 222 34 86 – Fax 229 19 09
Mail : fsp.mali@yahoo.fr